



Le 30 novembre 2022

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil municipal se réunira
le mercredi 7 décembre 2022 à 19h30 en Mairie
La publicité de la séance sera assurée via une retransmission
sur la page Facebook de la commune.**

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 2 novembre 2022.
3. Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
4. Approbation de la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire.
5. Approbation de la convention d'objectifs à intervenir entre la commune et l'association du Comité de Jumelage
6. Approbation du renouvellement de la convention pour l'entretien et la gestion des sentiers en boucles existants par les communes du Parc du Pilat
7. Contrat de ville – Avenant n° 3 aux conventions d'utilisation de l'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties par les bailleurs sociaux
8. Création de nouveaux tarifs pour les repas vendus par le restaurant scolaire au CCAS pour le service de portage de repas
9. Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement 2023 pour le budget principal
10. Approbation de la décision budgétaire modificative n° 2 au budget annexe de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, exercice 2022
11. Questions diverses

Le Maire,
Kamel BOUCHOU

